



Requête en divorce: conciliation

Par **daniel**, le **24/03/2010** à **09:36**

Bonjour, ma femme a quitté le domicile conjugal il y a 18 ans pour vivre ailleurs avec une tierce personne. moi je suis resté et j'ai payé les remboursements des prêts contractés en commun. tout récemment son avocat m'a fait parvenir une convocation pour conciliation. je suis depuis plusieurs années en longue maladie "ALD" et au chômage. L'aide juridictionnelle m'a été accordée au hauteur de 25%. Je n'ai pas d'argent pour payer les 75% restant. Comment puis-je faire pour me faire assister par l'avocate qui a accepté de m'aider et comment financer ma défense; mes indemnités journalières se montent à moins de 1200€/mois et les versements sont susceptibles d'être stoppés selon l'avis d'un médecin conseil lors d'un contrôle médical. est-il possible de faire un prêt bancaire avec la maison comme garantie? mon avocate m'a demandé de prendre un rendez-vous à son cabinet, mais si je la règle par chèque qui restera impayé je risque d'être interdit bancaire et je ne connais pas le montant de ses honoraires conventionnés. Merci à vous de bien vouloir m'aider car je suis complètement perdu.